

# Élaborer un plan de secours informatique

Réalisation de l'étude technique et fonctionnelle

Présentiel ou en classe à distance



2 jours (14 h)

Prix inter : 2.050,00 € HT  
Forfait intra : 5.150,00 € HT

Réf.: SEM20



Idéal en  
Distanciel

Le plan de secours informatique (PSI) qui est en réalité le volet informatique d'un plan de continuité ou de reprise d'activité (PCA/PRA) prévoit le scénario du pire, telle que la destruction d'un Datacenter par exemple. Les équipes en charge de l'élaboration d'un PSI doivent réfléchir à la mise en oeuvre des moyens techniques, organisationnels et humains qui permettront à l'entité de poursuivre son activité dans les meilleures conditions possibles en cas de sinistre. Ce séminaire de 2 jours qui passe en revue tous les aspects d'un plan de secours informatique, fournit aux participants des clés et des méthodes qui leur permettront, de retour dans leur organisation, d'élaborer ou d'améliorer leur PSI.

## A qui s'adresse cette formation ?



### Pour qui

- Directeur du système d'information
- Responsable sécurité des systèmes d'information
- Responsable PCA
- Responsable des risques
- Responsable de l'organisation



### Prérequis

- Aucun.

## Programme

### 1 - Introduction

- Objectifs de la formation
- La place du plan de secours informatique dans le cadre du Plan de continuité d'activités

### 2 - L'organisation

- Le comité de crise
- La cellule de coordination
- Les équipes d'intervention
- Les services utilisateurs

### 3 - Les documentations

- De communication
- De mise en oeuvre
- De gestion

- De contrôle

#### **4 - Les solutions de secours informatiques**

- Typologies et moyens de secours
- Types de mise en oeuvre
- Préparation

#### **5 - Les solutions de secours de la téléphonie**

- Le raccordement au réseau
- Les moyens téléphoniques de secours
- Le routage

#### **6 - Le sauvetage des locaux et équipements**

#### **7 - Les sauvegardes et restaurations**

- Les types de sauvegarde (physiques, logiques, complètes, incrémentales, applicatives, journalisations)
- Les techniques de duplication, de sauvegarde et de restauration
- Les architectures

#### **8 - Le secours des impressions**

#### **9 - Le secours des accès au réseau internet**

- Le raccordement
- Le reroutage

#### **10 - Le contrat de secours**

- Objet
- Nature détaillée des prestations
- Procédure de déclenchement
- Conditions de fonctionnement
- Logistique
- Tests et répétitions
- Gestions de priorités
- Engagements et responsabilités
- Aspects financiers
- Évolutions



### **Les objectifs de la formation**

- Comprendre comment concevoir et suivre une démarche appropriée de conception d'un plan de secours informatique dans le cadre de la mise en oeuvre d'un Plan de Continuité d'Activités
- Acquérir une démarche méthodologique simple et efficace
- Savoir réaliser l'étude technique et fonctionnelle qui mènera à la mise en oeuvre du PSI



### **Evaluation**

- Pendant la formation, le formateur évalue la progression pédagogique des participants via des QCM, des mises en situation et des travaux pratiques. Les participants passent un test de positionnement avant et après la formation pour valider leurs compétences acquises.



## Les points forts de la formation

- Une approche méthodologique participative permettant des échanges entre les participants et le formateur sur des retours d'expériences concrets : le formateur accompagne des responsables de la continuité d'activité depuis plusieurs années dans l'accomplissement de leurs missions.
- Le support de formation est utilisé pour présenter les éléments théoriques et les applications pratiques. Le support est adapté au contexte actuel et aux obligations réglementaires en vigueur.
- Des documents annexes illustrent les cas concrets abordés durant le séminaire.



## Dates et villes 2026 - Référence SEM20



Dernières places disponibles



Session garantie

### Paris

du 19 mars au 20 mars

du 21 mai au 22 mai

du 16 juil. au 17 juil.

du 8 oct. au 9 oct.

du 21 déc. au 22 déc.

### Toulouse

du 19 mars au 20 mars

du 16 juil. au 17 juil.

du 21 déc. au 22 déc.

### A distance

du 19 mars au 20 mars

du 21 mai au 22 mai

du 16 juil. au 17 juil.

du 8 oct. au 9 oct.

du 21 déc. au 22 déc.

### Nantes

du 19 mars au 20 mars

du 16 juil. au 17 juil.

du 8 oct. au 9 oct.

### Rennes

du 19 mars au 20 mars

du 16 juil. au 17 juil.

du 8 oct. au 9 oct.

### Bordeaux

du 19 mars au 20 mars

du 21 mai au 22 mai

du 8 oct. au 9 oct.

## Lyon

du 19 mars au 20 mars

du 21 mai au 22 mai

du 8 oct. au 9 oct.

## Marseille

du 21 mai au 22 mai

du 16 juil. au 17 juil.

du 21 déc. au 22 déc.

## Rouen

du 21 mai au 22 mai

du 16 juil. au 17 juil.

du 21 déc. au 22 déc.

## Lille

du 21 mai au 22 mai

du 16 juil. au 17 juil.

du 21 déc. au 22 déc.

## Sophia Antipolis

du 21 mai au 22 mai

du 16 juil. au 17 juil.

du 21 déc. au 22 déc.

## Strasbourg

du 21 mai au 22 mai

du 16 juil. au 17 juil.

du 21 déc. au 22 déc.

## Aix-en-Provence

du 21 mai au 22 mai

du 16 juil. au 17 juil.

du 21 déc. au 22 déc.